



CENTRE DE PRÉVENTION
DE LA RADICALISATION
MENANT À LA VIOLENCE

info-radical.org



« RETOURNANTS »

QUELLES MESURES ADOPTER ?

TABLE DES MATIÈRES



Introduction : L'enjeu posé par les retournants de Syrie et d'Irak : quelles réponses pour le Canada et le Québec ?	4	Quelles stratégies et quels dispositifs de prise en charge et d'accompagnement pour les retournants au Québec ?	18
Lexique	7	Étape 1 : Contact et identification	21
Pourquoi assurer la prise en charge et l'accompagnement des retournants ? Un enjeu de sécurité publique et de réinsertion sociale	9	Étape 2 : Évaluation préliminaire	22
Quels défis pour les retournants ?	11	Étape 3 : Évaluation croisée	23
Quels défis pour le CPRMV et les acteurs concernés ?	14	Étape 4 : Plan de prise en charge	25
Rôle et fonctions du CPRMV dans la prise en charge des retournants	16	Étape 5 : Mise en œuvre	26
		Étape 6 : Suivi et évaluation continue	27
		Conclusion : Comment évaluer le succès ou l'échec de la prise en charge et de l'accompagnement des retournants ?	28
		Références	30
		Bibliographie	32



INTRODUCTION
L'ENJEU
POSÉ PAR LES
RETOURNANTS DE
SYRIE ET D'IRAK :
QUELLES
RÉPONSES POUR LE
CANADA ET
LE QUÉBEC ?

Suite à l'avènement du conflit en Syrie, le départ de plusieurs milliers d'individus vers cette zone de conflit (dans certains cas auprès de groupes combattants jihadistes) a émergé comme une problématique sécuritaire de premier plan pour de nombreux États, incluant le Canada, confrontés au risque de radicalisation et de basculement dans l'extrémisme violent de certains ressortissants. Aujourd'hui, un nouveau phénomène émerge en réponse à l'évolution même de ce conflit, ainsi qu'au recul marqué des groupes jihadistes sur place (à commencer par l'EI) : celui des « retournants », à savoir ces ressortissants partis depuis 2012 en Syrie et en Irak et qui reviennent (ou souhaitent revenir) dans leur pays d'origine ou de résidence. Là encore, les pays concernés font face à des inquiétudes multiples¹, voyant dans ce phénomène de retour de leurs ressortissants passés par la Syrie et l'Irak une possible menace sécuritaire, notamment en raison du profil de certains individus radicalisés et de leur parcours au sein de groupes extrémistes. Face à ce phénomène, il apparaît dès lors indispensable de se questionner sur les stratégies et les dispositifs à adopter afin de répondre adéquatement à cet enjeu particulier des retournants, et ce à la lumière des contextes québécois et canadien².

Au cours des derniers mois, l'État islamique (EI) et les mouvements jihadistes en Syrie et en Irak ont connu un recul sans précédent sous le coup des opérations militaires menées par la coalition internationale. Cette situation a placé de nombreux États, y compris le Canada, devant la gestion soudaine d'un nombre de ressortissants, en particulier occidentaux, fuyant la zone de conflit pour revenir dans leur pays d'origine ou de résidence, ou ayant été capturés par les forces armées locales (incluant les forces kurdes) et soumis à la question de leur extradition ou de leur rapatriement³.

Bien qu'à contrario du Moyen-Orient ou de l'Europe, le Canada ait été moins touché par le départ en masse de ses ressortissants vers la Syrie et l'Irak⁴ depuis l'avènement du conflit sur place, il a néanmoins été touché par ce phénomène⁵. On estime qu'environ 130 à 250 ressortissants canadiens seraient partis dans la zone syro-irakienne depuis 2012, dont environ 20 à 30 résidents québécois⁶. Si plusieurs de ces individus ont péri là-bas, il y aurait tout de même, à

l'heure actuelle, quelques dizaines de ressortissants canadiens encore sur place. Dans le même temps, on évalue à environ 60 le nombre de ressortissants canadiens qui seraient déjà revenus sur le territoire canadien⁷. Par contre, ce nombre, avancé par Sécurité publique Canada, doit être nuancé, car il semble prendre en considération non seulement les retournants de Syrie et d'Irak, mais également ceux d'autres régions comme la Somalie, le Yémen ou l'Afghanistan.

Il demeure difficile d'estimer le nombre exact de retournants canadiens potentiels dans un avenir plus ou moins proche, mais les éléments d'information disponibles portent à croire que ce dernier devrait se situer en deçà d'une quarantaine d'individus. Au Québec, le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) estime à moins d'une dizaine le nombre de ressortissants qui seraient actuellement revenus de Syrie et d'Irak et qu'un nombre équivalent de retournants pourrait éventuellement revenir au pays dans un avenir proche. La présence de ces individus sur le territoire canadien constituant un niveau de risque modéré mais bien réel pour la sécurité publique, les autorités doivent être en mesure de relever les multiples défis de leur traitement et de leur prise en charge. À cette fin, le CPRMV a déjà établi des liens de confiance et travaille, depuis plusieurs mois, avec certaines familles touchées par cet enjeu en vue d'établir les balises d'une stratégie réfléchie et prenant en compte cet aspect primordial de la sécurité collective.

Les enjeux associés aux retournants ne se limitent pas à la seule question du retour des individus sur le territoire canadien et à leur judiciarisation potentielle (en raison de leur départ vers la Syrie ou des faits commis sur place). La question de leur traitement englobe plus largement leur réinsertion à long terme au sein de la société canadienne. Dès lors, il ne s'agit pas d'entrevoir le phénomène des retournants uniquement comme une problématique de sécurité publique appréhendable sous l'angle d'une réponse judiciaire et punitive à court terme, mais aussi comme un défi de réinsertion visant à empêcher la récurrence et le réengagement de ces individus dans l'extrémisme violent.

Les États européens, qui font face à un flot inégalé de retournants sur leur territoire, tentent aujourd'hui d'établir des stratégies et des dispositifs permettant d'assurer un traitement individualisé et une gestion du phénomène au cas par cas. Face à des situations assurément diversifiées, une démarche uniforme n'aurait pour effet que d'aggraver le phénomène en ne prenant pas en considération sa complexité et ses variables multiples⁸. En s'inspirant des expériences et des bonnes pratiques émergentes à l'international, il convient pour le Canada et le Québec de développer des mesures adaptées à la réalité locale et, surtout, calibrées pour assurer un juste équilibre entre sécurité publique et réinsertion des retournants, et ce en parallèle des procédures judiciaires dont ils pourraient ou non faire l'objet.

Actif depuis le printemps 2015, le CPRMV favorise au Québec une approche holistique et globale de prévention des phénomènes de radicalisation menant à la violence. Assurant un continuum de prévention en travaillant au niveau primaire, secondaire et tertiaire⁹, le CPRMV a développé une expertise en matière d'intervention face aux situations multiples associées à la radicalisation menant à la violence et à la réinsertion des individus passés par un processus de radicalisation.

C'est en ce sens que les professionnels du CPRMV ont développé, depuis trois ans, une perspective de prise en charge écosystémique des individus en situation de radicalisation orientée vers un accompagnement holistique et individualisé, et ce, indépendamment de l'existence ou non d'un contexte de judiciarisation. Les protocoles et les pratiques mis en place par les professionnels du CPRMV sont donc profitablement en mesure de répondre aux enjeux particuliers posés par l'expérience vécue par les retournants dans une zone de guerre et par leur affiliation potentielle à des groupes extrémistes sur place.

Toutefois – il importe de le dire –, l'approche privilégiée par le CPRMV ne se veut pas une alternative à la judiciarisation et à la responsabilisation des retournants, qui doit être primordiale : elle constitue plutôt un complément pragmatique et potentiellement fructueux visant à assurer la réinsertion sociale à court, moyen et long terme de ces individus et à garantir leur désengagement durable de l'extrémisme violent. C'est uniquement par l'entremise de cette réinsertion sociale durable que la sécurité de tous sera garantie.

Ce document, à saveur technique, esquisse le plan d'action du CPRMV au regard des retournants. Il permet d'illustrer la réflexion des professionnels du Centre sur cette thématique, ainsi que d'évoquer les mesures et les dispositifs qui pourraient être mis en œuvre, à différents niveaux et en collaboration avec une large palette d'acteurs¹⁰ pour assurer un traitement efficient et pragmatique de cet enjeu sociétal des retournants.



LEXIQUE

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique : ils ont donc à la fois valeur de féminin et de masculin.

Départant

Un « départant » peut être défini ainsi comme : un individu, principalement motivé par une idéologie ou des croyances personnelles qui choisit de quitter son pays d'origine ou de résidence (dans le cas présent, le Canada) afin de rejoindre une zone de conflit armé.¹¹

Retournant

Le terme de « retournant », préféré à celui de « revenant » (returnee en anglais), est utilisé dans le cadre du présent rapport afin de désigner tout citoyen ou résident (dans le cas présent, canadien) parti depuis 2012 afin de rejoindre la zone de conflit syro-irakienne et les groupes combattants sur place et qui, volontairement ou par contrainte, gagne (si le Canada ne correspond pas au point initial de départ) ou regagne, directement ou non son pays de citoyenneté ou de résidence (dans le cas présent, le Canada).¹²

Évaluation écosystémique

L'évaluation écosystémique est une approche psychosociale d'évaluation d'une situation individuelle qui vise à prendre en compte les différents contextes dans lesquels l'individu concerné évolue, ainsi que les sphères de vie (famille, amis, milieu professionnel) qui lui sont propres. L'évaluation écosystémique entend produire une évaluation tant de la personne elle-même et de son historique de fonctionnement que de son environnement et de ses liens familiaux, intimes, amicaux ou sociaux.

Réinsertion sociale / Réhabilitation

Il s'agit là de l'ensemble d'interventions psychosociales qui visent, à la place ou en conjonction avec des mesures judiciaires, à favoriser la réinsertion d'individus auteurs de crimes ou de faits délinquants, et à faciliter leur processus de réintégration au sein de la communauté. La démarche d'accompagnement et de prise en charge a pour objectif, entre autres, de permettre aux individus concernés de développer une réflexion sur les actions commises, leur sentiment d'appartenance à leur communauté ou les compétences permettant de subvenir adéquatement à leurs besoins et à leur bien-être. Afin de faciliter la compréhension, nous utilisons dans le présent document de manière indistincte le terme de réinsertion sociale et de réhabilitation, bien que ces deux termes puissent être différenciés dans d'autres contextes.



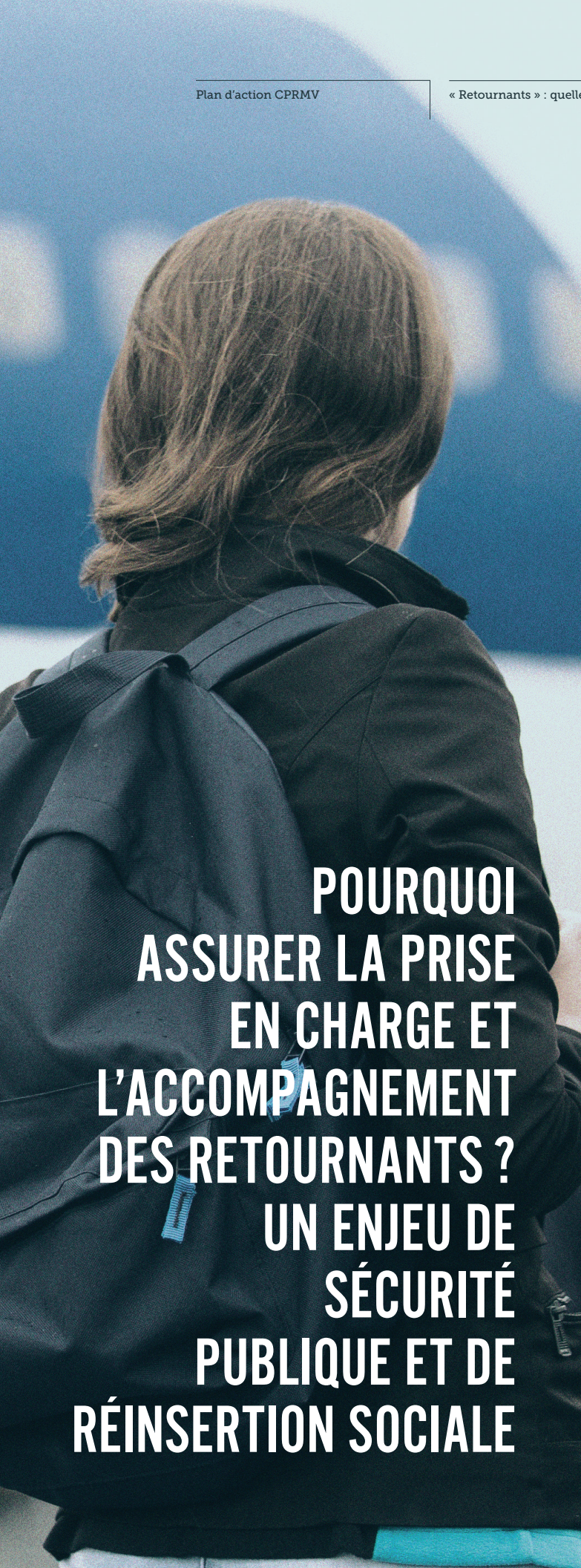
Le phénomène des retournants présente son lot de défis, qui se déploient sur plusieurs plans. Souvent pensés en opposition, ces dimensions doivent en réalité être envisagées comme complémentaires.

CADRE JUDICIAIRE

En premier lieu, il convient d'appréhender quel traitement judiciaire s'avère possible pour répondre au phénomène des retournants, et ce dans un contexte où de nombreux obstacles se dressent devant la judiciarisation des individus qui rentrent au pays. En effet, le cadre juridique actuel tout comme le fardeau de la preuve ou son existence rendent complexe la capacité des autorités canadiennes à démontrer, hors d'un doute raisonnable, qu'une Canadienne ou un Canadien est parti à l'étranger afin de rejoindre un groupe terroriste. Non seulement est-il difficile de prouver qu'un ressortissant canadien a contribué ou a facilité les activités d'un groupe terroriste par sa présence en Syrie ou en Irak, mais il convient également d'être en mesure de le prouver dans le cadre des règles de droit et devant les tribunaux canadiens. Si cette option doit être privilégiée lorsque nécessaire, elle n'est pas toujours la plus réaliste. Parallèlement, le traitement judiciaire ne tient pas compte de la diversité des profils, des parcours et des niveaux d'engagement des individus. En traitant de manière uniforme des individus aux parcours et aux degrés de radicalisation variés, une réponse de judiciarisation systématique peut avoir pour effet de générer des conséquences négatives (incluant l'aggravation et l'enracinement de la radicalisation chez certains individus) porteuses d'un plus grand risque pour la sécurité collective au Canada sur le long terme. Par conséquent, la question doit être posée concernant l'efficacité réelle et les conséquences potentielles d'un recours éventuel à une judiciarisation systématique des retournants au Canada et au Québec.

RÉINSERTION SOCIALE

Au-delà des perspectives judiciaires, le défi de la réinsertion des retournants constitue un axe central dans la problématique des retournants.

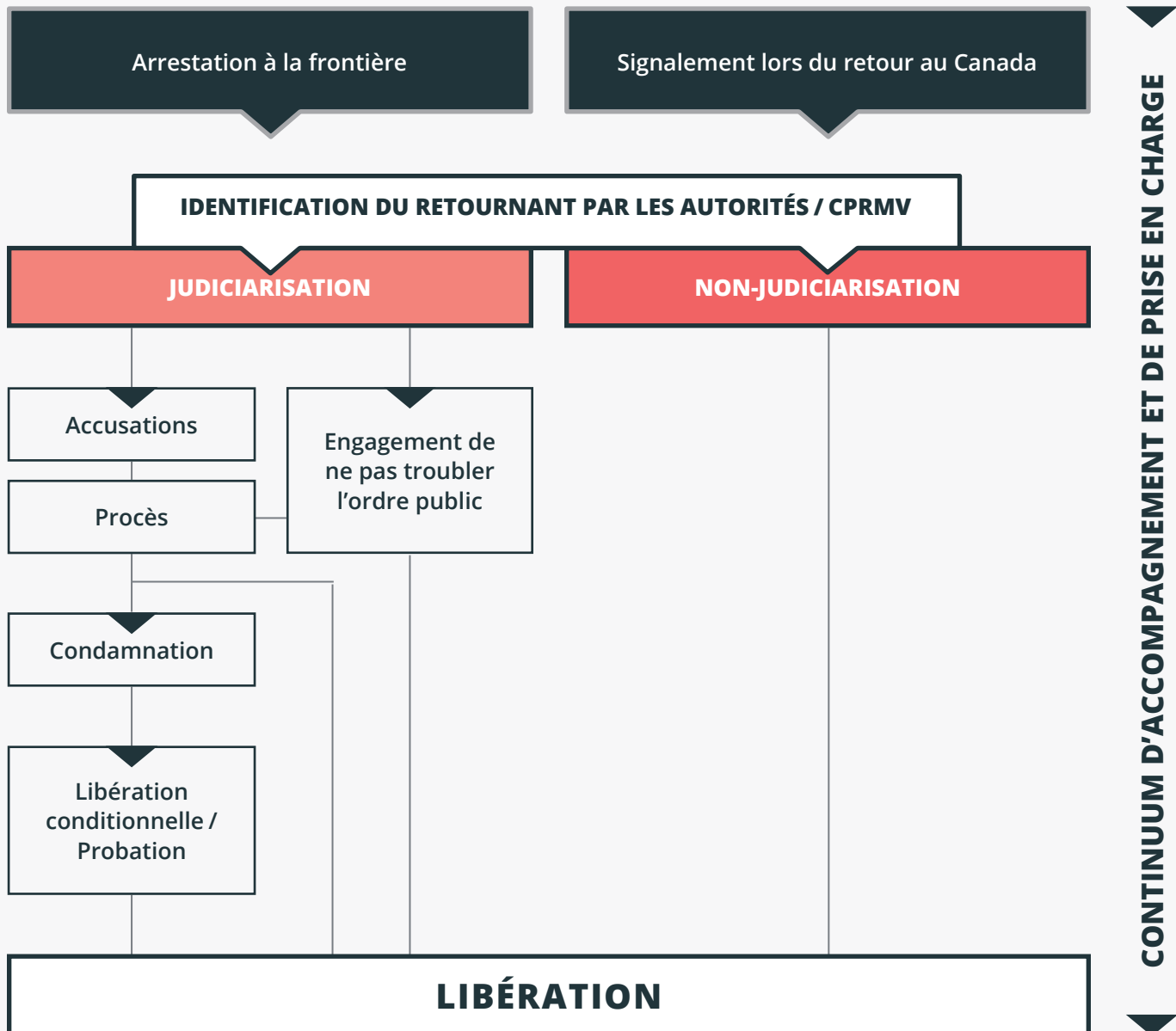


**POURQUOI
ASSURER LA PRISE
EN CHARGE ET
L'ACCOMPAGNEMENT
DES RETOURNANTS ?
UN ENJEU DE
SÉCURITÉ
PUBLIQUE ET DE
RÉINSERTION SOCIALE**

En effet, la prise en charge et l'accompagnement des individus concernés dépassent le défi de leur seule judiciarisation puisqu'à terme, leur réinsertion sociale doit également concourir à assurer la sécurité publique. En ce sens, et quelle que soit leur situation au regard du système de justice canadien (absence de judiciarisation, remise en liberté, condamnation, libération conditionnelle¹³), il convient de favoriser le processus de désengagement et de réinsertion de ces individus, et ce, le plus tôt possible suivant leur retour au Canada et au Québec. Cette approche est

d'ailleurs privilégiée dans plusieurs pays européens, à commencer par le Danemark¹⁴.

Afin de garantir un traitement holistique des enjeux posés par les retournants, il semble donc nécessaire de favoriser une prise en charge et un accompagnement destinés autant à ceux qui feront l'objet de procédures judiciaires (et potentiellement, de condamnations) qu'à ceux qui ne seront pas soumis à ce processus.



QUELS DÉFIS POUR LES RETOURNANTS ?

Attendre des années l'aboutissement d'un processus judiciaire ne semble pas une option pour assurer une résolution de cet enjeu des retournants, pas plus que ne l'est l'emprisonnement préventif¹⁵.

En adoptant un paradigme équilibré où prise en charge et accompagnement se font en parallèle avec les procédures judiciaires et les décisions des acteurs de la sécurité publique, le CPRMV souhaite promouvoir une gestion raisonnée et sécuritaire des retournants.

De plus, cette approche permet d'offrir une voie alternative aux coûts importants qu'impliquerait, par exemple, un programme de surveillance durable de tous les retournants sur le territoire canadien – et dont l'efficacité se trouve loin d'être garantie.

Bien qu'elle puisse susciter des craintes, cette approche constitue pour le moment la seule manière de soutenir véritablement, à long terme, un processus de désengagement et de réinsertion des retournants et de garantir sécurité collective et vivre-ensemble.

L'importance fondamentale du succès dans ce domaine exige donc que le pragmatisme gagne sur une vision dogmatique ou politisée du phénomène.

Il convient néanmoins faire preuve d'une vigilance constante afin de pallier le risque de récidive et de réengagement dans l'extrémisme violent possible pour certains individus.

Parmi le nombre total de ressortissants canadiens partis vers la Syrie et l'Irak depuis 2013, certains sont déjà revenus au pays, alors que d'autres reviendront bientôt. Les raisons du retour sont propres à chacun et de différents ordres. Les parcours suivis sont multiples, tout autant que les motivations à revenir : elles peuvent être conduites par le contexte immédiat (dégradation du contexte sécuritaire sur place en raison de la perte de territoire ou d'influence des groupes armés, y compris l'État islamique), par une réflexion personnelle (volonté de rompre avec le choix d'un départ en Syrie, rejet d'une affiliation à des groupes extrémistes violents) ou par un désir de commettre des attaques sur le sol canadien¹⁶. En d'autres termes, les motivations au retour doivent être évaluées de manière extensive afin de s'assurer qu'elles sont bien orientées vers une volonté de désengagement des individus et non vers une logique extrémiste. À ce titre, il est essentiel de prendre en considération la pluralité des profils et la diversité des parcours, lesquels donneront lieu à des défis de toutes sortes, évoqués ci-après.

TABLEAU I – DÉFIS POSÉS AU RETOURNANT

Défis pour le retournant	Mesures proposées
Acceptation d'un désengagement de la violence	<p>En contexte carcéral ou non, accompagner l'individu dans une réflexion sur les actes commis, ainsi que sur son rapport à des positions idéologiques de légitimation de la violence – que cette violence soit la sienne ou celle d'acteurs auxquels il s'identifie.</p> <p>Approfondir la question du rapport individuel à la violence et des moyens d'action au sein d'une société démocratique.</p>
Ouverture au soutien et à l'accompagnement	<p>Sachant que la prise en charge ne peut se faire sans une réceptivité de l'individu à être aidé, identifier les pistes de dialogue possibles ou les mesures facilitantes pour mettre en place une relation de confiance et d'accompagnement.</p>
Capacité à connaître ses facteurs de risque et les mécanismes de sa radicalisation	<p>Identifier les facteurs de risque et les mécanismes sous-jacents au parcours de radicalisation de l'individu et l'amener à en prendre conscience. (Par exemple, le désir de s'engager dans une cause particulière étant un facteur ayant poussé certains départants à s'impliquer auprès de groupes extrémistes en Syrie, il pourrait s'avérer utile de proposer des pistes de réponses à ce facteur comme piste d'intervention. Si certains facteurs psychosociaux ont pu jouer un rôle important dans le départ d'un individu vers la Syrie, il est important qu'ils puissent être adressés par des ressources ou de l'aide).</p>
Renouement avec la scolarité / l'emploi	<p>Les parcours scolaires ou professionnels ayant été interrompus par un départ, permettre à l'individu de retrouver un emploi ou de s'inscrire à une formation avec l'aide des acteurs pertinents (Emploi-Québec / réseau de l'éducation, etc.).</p>
Difficultés financières, administratives ou liées au logement	<p>Devant de telles difficultés liées aux décisions ou gestes posés lors du départ ou à l'absence de soutien proche lors du retour, aider l'individu à y faire face (par exemple, inscription à une liste d'attente pour un logement social).</p> <p>Au besoin, assurer l'anonymat et la sécurité de l'individu afin d'éviter des représailles potentielles en raison de son lieu de résidence.</p>

TABLEAU I – DÉFIS POSÉS AU RETOURNANT

Défis pour le retournant	Mesures proposées
<p>Risques de stigmatisation sociale</p>	<p>Au regard des actions commises ou de la situation du retournant, comprendre que celui-ci peut se sentir stigmatisé ou rejeté, ce qui aurait pour effet de renforcer un peu plus le risque de vulnérabilité et, par conséquent, de réengagement dans l'extrémisme violent.</p> <p>S'assurer d'un accompagnement adéquat afin qu'il soit en mesure de faire face à ce sentiment de stigmatisation sociale.</p> <p>Dans le même temps, expliquer le phénomène des retournants de manière claire et transparente à la population québécoise, ainsi que les enjeux propres aux parcours de ces individus.</p>
<p>Représailles ou risque de victimisation</p>	<p>Compte tenu des perceptions que la situation du retournant peut engendrer et du risque d'être pris pour cible ou intimidé, ou de subir des représailles physiques, adopter si nécessaire les mesures adéquates (en partenariat avec les autorités policières concernées et les proches si nécessaire : mesures de relocalisation, de mitigation ou de sécurité dans les situations potentielles de victimisation – travail, école, maison, etc.).</p>
<p>Accès à des ressources d'accompagnement spirituel ou religieux</p>	<p>Offrir à l'individu qui le souhaite des ressources d'accompagnement et de soutien spirituel ou religieux.</p>
<p>Gestion des problématiques de santé mentale (traumatismes, expériences de la violence, etc.) ou de santé physique (blessures, handicap, etc.)</p>	<p>Travailler avec les professionnels du réseau de la santé afin d'assurer un soutien adéquat en ce qui a trait aux besoins psychologiques ou physiques du retournant.</p> <p>S'assurer que l'ensemble des problématiques de santé, qu'elles soient physiques ou mentales, puissent être prises en charge.</p>
<p>Mise en place d'un réseau social en l'absence de soutien proche ou de tissu relationnel</p>	<p>En l'absence de soutien familial ou de proches en mesure d'offrir un appui relationnel et moral à l'individu, lui donner accès à des réseaux sociaux positifs, voire établir une formule de mentorat.</p>

QUELS DÉFIS POUR LE CPRMV ET LES ACTEURS CONCERNÉS ?

Aux défis posés par l'accompagnement et la prise en charge des retournants compte tenu des difficultés auxquelles ils pourraient faire face à leur retour au pays, s'ajoutent les défis qui s'adressent directement au CPRMV et aux autres acteurs concernés (ministères, acteurs de la sécurité publique, réseau de la santé et des services sociaux, organismes communautaires, etc.) par la prise en charge et l'accompagnement de ces individus :



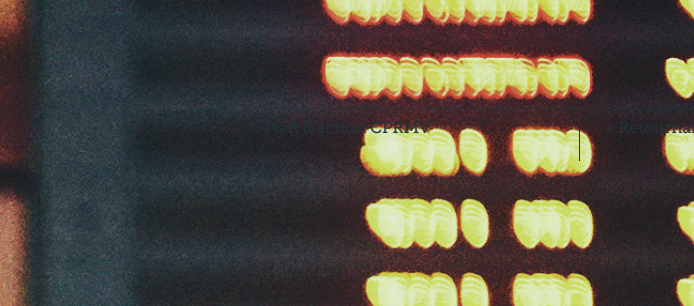
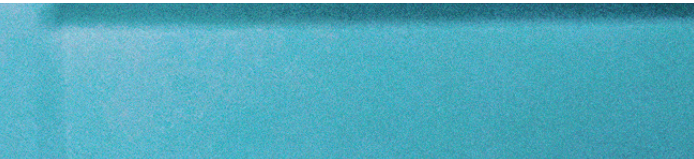


TABLEAU II – DÉFIS POSÉS AU CPRMV ET LES ACTEURS CONCERNÉS

Défis pour le CPRMV et les acteurs concernés	Mesures proposées
<p>Évaluation adéquate du risque associé à chaque situation individuelle</p>	<p>Collecte d'informations en coopération avec les acteurs compétents en vue d'une évaluation la plus exhaustive possible du risque et de chaque situation individuelle en ce qui a trait à la radicalisation.</p> <p>Utilisation combinée de plusieurs échelles et outils (GESMRV, VERA 2, RADAR, ERG 22+, HCR-20).</p> <p>Afin de parer à toute manipulation potentielle de la part des individus, s'assurer d'une évaluation continue du risque et des variables associées à la radicalisation.</p>
<p>Médiatisation et politisation des situations individuelles de retournants (en particulier les cas pris en charge par le CPRMV)</p>	<p>Pédagogisation, auprès des médias et du grand public québécois, de l'enjeu des retournants et de la démarche de prise en charge et d'accompagnement effectuée au niveau québécois.</p> <p>Préparation des retournants à l'attention médiatique et au potentiel de médiatisation.</p>
<p>Prise en charge dans le cadre d'un processus de judiciarisation</p>	<p>Mise en œuvre des démarches de prise en charge dès le début du processus judiciaire.</p> <p>Instauration des démarches d'entente et coordination avec les acteurs compétents tout au long du processus judiciaire en vue d'assurer le bon déroulement de la prise en charge.</p>
<p>Coopération concertée et globale dans la prise en charge et l'accompagnement des retournants et de leur entourage</p>	<p>Maintien du lien entre les différents acteurs impliqués dans la prise en charge et l'accompagnement des retournants et de leurs proches.</p> <p>Soutien pour la famille et les proches afin de mieux faire face au retour du retournant dans son environnement.</p>
<p>Partage d'information et confidentialité</p>	<p>Développement et mise en place d'un protocole de partage d'information et de confidentialité à l'intention des différents acteurs impliqués dans le suivi et les mesures de prise en charge et d'accompagnement des retournants.</p>
<p>Coopération entre les différents acteurs et paliers de gouvernement</p>	<p>Création et maintien des contacts avec les acteurs pertinents dans les autres provinces, si nécessaire, ainsi qu'avec les différents paliers de gouvernement et les ministères concernés.</p>



RÔLE ET FONCTIONS DU CPRMV DANS LA PRISE EN CHARGE DES RETOURNANTS

Depuis sa création, le CPRMV a su développer une expertise singulière en matière de prise en charge et d'accompagnement des individus en situation de radicalisation ou à risque, ainsi que de leurs proches.

Ancrées dans une démarche individualisée et écosystémique, les interventions effectuées par les professionnels du CPRMV se sont exercées, depuis la création du CPRMV, dans plus de 200 situations, et ce, selon des degrés de sévérité divers et des configurations variables.

Les professionnels du CPRMV disposent d'une expérience multidisciplinaire et d'une large palette de compétences (travail social, psychothérapie, accompagnement psychosocial, engagement communautaire, etc.) permettant d'assurer une gestion concertée et intégrée des situations plurielles de radicalisation menant à la violence. Ce savoir-faire s'étend également aux individus assujettis à un processus judiciaire pour des faits de terrorisme ou liés à l'extrémisme violent.

En raison de cette expertise et des liens qu'il a noués avec des partenaires communautaires et gouvernementaux, le CPRMV est bien placé pour coordonner la prise en charge et l'accompagnement des retournants québécois à venir, qu'ils soient concernés par un processus judiciaire ou non.


Le présent document décrit le plan d'action du CPRMV à l'égard de cet enjeu et souligne les différentes perspectives identifiées par nos professionnels, ainsi que les mesures envisagées.

D'un point de vue global, il est essentiel que le processus de prise en charge et d'accompagnement des retournants se déroule en plusieurs étapes, lesquelles sont présentées dans la prochaine section. Le tout

doit se faire en collaboration étroite avec plusieurs acteurs au niveau provincial et fédéral, chacun étant responsable d'un champ de compétences et de cadres d'intervention prédéfinis pour chaque cas individuel.

En ce qui concerne le CPRMV, les principales fonctions qu'il devrait assumer sont les suivantes :

- Assurer la mise en œuvre et le fonctionnement du « groupe de travail sur les retournants » (GTR) à l'échelle du Québec, qui vise à réunir tous les acteurs concernés par l'enjeu des retournants et par leur prise en charge potentielle ;
- Réaliser, conjointement avec le GTR, l'identification des retournants potentiels au Québec et la coordination de l'information disponible sur cette thématique ;
- Effectuer une évaluation écosystémique du risque et de la situation psychosociale de chaque retournant – et de son entourage, le cas échéant ;
- Formuler un plan d'action individualisé pour chaque retournant en vue de proposer des mesures de réadaptation et de réinsertion jugées appropriées ;
- Avec l'aide des partenaires concernés, coordonner les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action auprès de chaque retournant – et de ses proches, le cas échéant ;
- Favoriser le lien entre le retournant et ses proches, y compris en cas de judiciarisation ou de détention préventive ;
- Évaluer, de manière continue, l'évolution de chaque retournant et l'adéquation du plan d'action proposé et des mesures mises en place ;
- Informer le grand public sur les enjeux entourant les retournants et les mesures mises en place, à cet effet, par le CPRMV et ses partenaires.



QUELLES STRATÉGIES ET QUELS DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES RETOURNANTS AU QUÉBEC ?

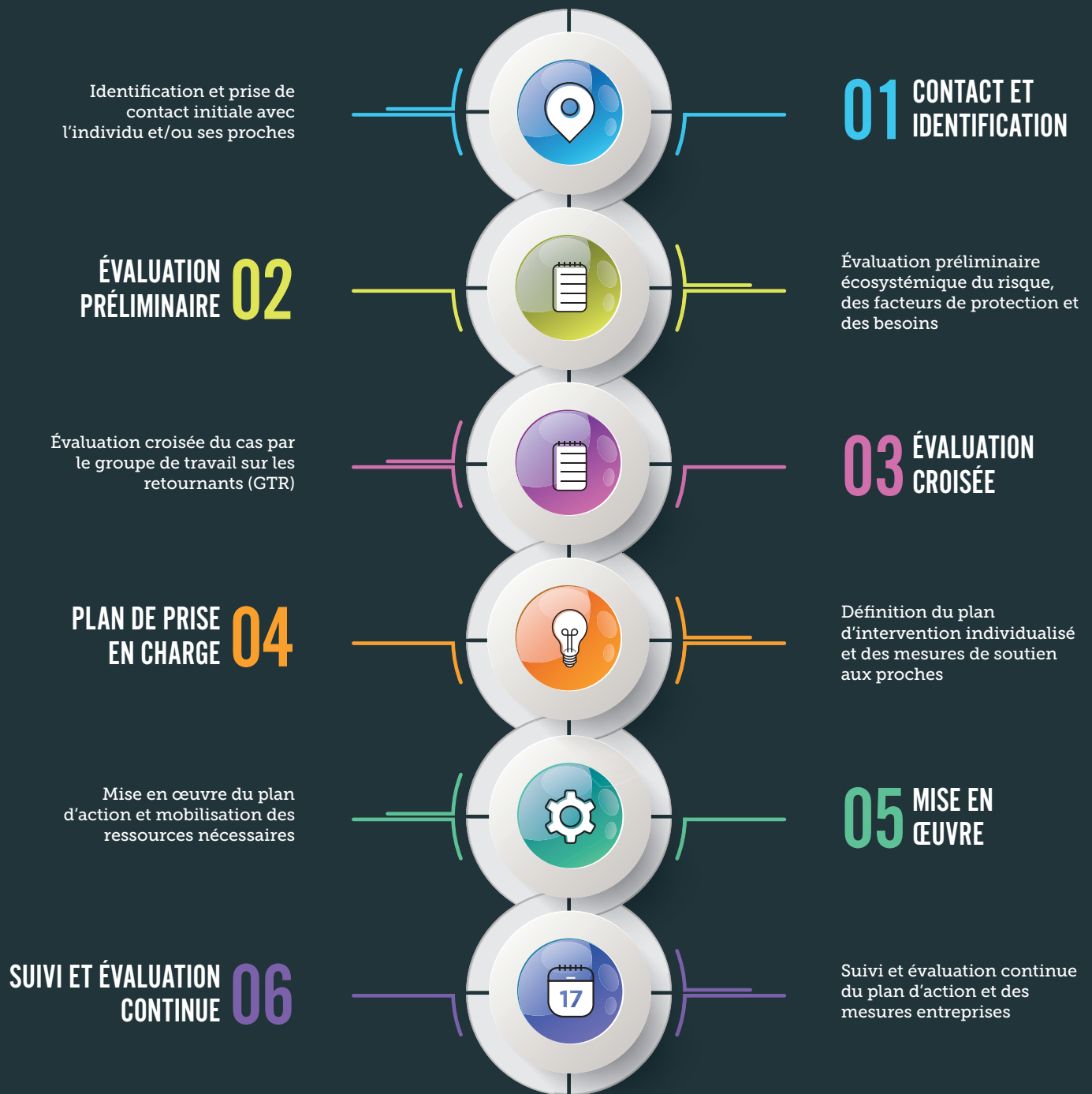
La prise en charge et l'accompagnement des retournants potentiels au Québec sont fondamentalement intersectoriels : ils doivent donc être chapeautés par une procédure standardisée établissant les étapes à suivre et les stratégies, ainsi que les dispositifs mobilisés pour chaque cas.

ÉTAPES DU DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE

Ces étapes sont fondées sur l'observation des meilleures pratiques à l'échelle internationale, ainsi que sur l'expérience du CPRMV en matière de prise en charge et d'accompagnement d'individus en situation de radicalisation ou à risque¹⁷. Elles visent à établir un cheminement clair pour le processus d'intervention, depuis l'identification du retournant jusqu'au processus d'évaluation continu.

Le dispositif d'intervention proposé se déroule donc en six étapes, illustrées ci-après et explicitées dans la section 2.3.

FIGURE 1 – ÉTAPES DU PROCESSUS DE PRISE EN EN CHARGE ET D'ACCOMPAGNEMENT



IDENTIFICATION DU RETOURNANT

Préalablement à ces six étapes, il est évident que tout processus d'intervention à l'égard d'un retournant ne peut se faire sans son identification soit sur le territoire canadien, soit à l'étranger. Cette identification peut être, en premier lieu, le fait du retournant lui-même ou de ses proches qui contacteront le CPRMV.

Elle peut être, en second lieu, le travail des acteurs de la sécurité publique au niveau fédéral, en particulier

lorsque le retournant est encore à l'étranger, mais qu'il a exprimé son souhait de revenir au pays : l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) sont les principaux acteurs en matière d'identification des retournants canadiens, non seulement à l'extérieur du Canada, mais également dans le cas des individus revenus plus discrètement au pays.

FIGURE 2 – IDENTIFICATION DU RETOURNANT



FIGURE 3 – OBJECTIFS VISÉS PAR LE CPRMV



ÉTAPE 1 : CONTACT ET IDENTIFICATION

Cette étape vise à assurer l'identification du retournant, ainsi qu'à établir une première prise de contact avec ce dernier ou son entourage.

Il s'agit ici de recueillir l'information nécessaire auprès des parties prenantes concernées par cette identification.

- À cette étape, une première collecte d'informations permet de dresser un portrait exhaustif de la personne, de son historique personnel, ainsi que de son parcours de départ, de ses expériences sur place et de ses motivations de retour.
- Il est nécessaire de réunir un maximum de renseignements auprès des acteurs clés en vue de procéder par la suite à l'évaluation préliminaire et écosystémique de la situation du retournant. Le CPRMV doit pour cela être en mesure de contacter, d'une part, les acteurs gouvernementaux en mesure de lui fournir certaines informations sur le retournant et, d'autre part, les proches (famille, réseau connexe, etc.) pouvant compléter le tableau initial de la situation.

Cette approche intersectorielle est essentielle, mais pose certains défis sur le plan de la confidentialité.

- Pour permettre au GTR de se porter garant des informations recueillies, un protocole de confidentialité devra être établi, dont les grandes lignes mettront au clair la façon d'assurer la confidentialité des informations partagées au sein de cette structure, ainsi que le type d'information qu'il sera permis de partager.

Axe principal : *Dresser un portrait général du retournant, de son parcours et de sa situation de retour à court, moyen et long terme.*



ÉTAPE 2 : ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE

L'évaluation préliminaire doit se faire à 360° et de façon écosystémique (c'est-à-dire en faisant intervenir l'individu, son environnement et ses liens directs et indirects). Elle permettra ainsi de définir non seulement le niveau de risque associé à chaque retournant, mais également ses propres facteurs de risque, ses facteurs de protection et ses besoins.

- Compte tenu de la pluralité des profils, une évaluation individualisée et relativement exhaustive permet de mieux cibler les mécanismes qui ont contribué à l'engagement de l'individu dans l'extrémisme et à son départ vers la Syrie et l'Irak, de même que les facteurs qui motivent son retour et les éléments qui laissent présager un travail de réinsertion possible.

Cette évaluation préliminaire, qui se fait à l'aide d'outils priorisés par le CPRMV, a pour vocation de s'assurer que l'individu visé ne représente pas une menace immédiate pour la sécurité publique, de même qu'elle offre des opportunités d'intervention suffisantes à la mise en œuvre d'un processus de réinsertion.

Certains des éléments clés d'une telle évaluation sont les suivants (liste non exhaustive) :

TABLEAU III – ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE

- Degré d'adhésion à un narratif ou à des discours extrémistes ;
- Degré d'adhésion à un réseau, ou fréquentation d'individus reliés à une idéologie extrémiste ;
- Légitimation de la violence ;
- Légitimation d'actions violentes commises au nom d'une idéologie extrémiste ;
- Historique diagnostiqué de problèmes de santé mentale ;
- Présence de traumatismes psychologiques ;
- Capacité d'empathie et d'introspection ;
- Relations familiales et degré de soutien dans la famille ;
- Expériences et rôle sur place / auprès de groupes combattants ;
- Expérience de combat ou entraînement militaire sur place ;
- Raisons du retour.

Axe principal : *Identifier les facteurs de risque et de protection du retournant ainsi que ses besoins afin de s'assurer de la possibilité d'aller de l'avant avec un plan de prise en charge et des mesures de réinsertion adaptées.*

ÉTAPE 3 : ÉVALUATION CROISÉE

L'évaluation croisée est effectuée par le groupe de travail sur les retournants (GTR) : ce groupe est alors constitué de façon à inclure les acteurs les mieux adaptés au cas étudié, qui sauront identifier les mesures les plus adéquates pour l'individu et la situation concernée, ainsi que les ressources nécessaires à la création d'un plan de prise en charge approprié. Un tel mécanisme est essentiel à une approche intersectorielle équilibrée ; il contribue à optimiser les communications et le partage d'information.

- Les acteurs impliqués varieront selon les facteurs de risque, les facteurs de protection et les besoins identifiés lors de l'évaluation préliminaire.
- La présence d'une diversité d'acteurs a pour objectif de fournir un regard croisé sur la situation de chaque retournant, touchant les aspects administratifs, sécuritaires, psychosociaux, relationnels et même intimes propres à l'individu.
- Les discussions porteront notamment sur l'adéquation et la disponibilité des ressources d'un possible plan de prise en charge ; le cas échéant, de nouveaux éléments d'information permettant une évaluation approfondie de la situation pourront être ajoutés par les membres du GTR présents à cette étape.

Dans le cadre des rencontres du GTR sont également évalués les risques externes associés au retournant (par exemple, le risque de médiatisation, le risque que la personne soit une cible de représailles ou fasse l'objet d'intimidation ou de menaces, etc.), ainsi que les mesures potentielles à prendre afin de réduire ces risques.

Il est à noter que tous les éléments d'information partagés devront respecter les limites légales et les règles de confidentialité des partenaires présents dans le groupe.

Axe principal : *Assurer l'évaluation croisée de chaque situation à l'aide de partenaires désignés et évaluer les ressources mobilisables dans le cadre d'un potentiel plan de prise en charge.*





ÉTAPE 4 : PLAN PRISE EN CHARGE

Le plan de prise en charge constitue l'aboutissement de l'évaluation croisée menée par le groupe de travail sur les retournants (GTR).

- Il doit prendre en considération les différents volets de l'évaluation permettant de jeter un regard à 360° et être aussi exhaustif que possible sur la situation du retournant.
- Chaque plan de prise en charge est individualisé. Il fournit des recommandations détaillées sur les objectifs établis, les mesures visées et les ressources mobilisées pour assurer la réinsertion du retournant. Il fait également état des objectifs initiaux, intermédiaires et finaux ainsi que des mesures de suivi (validation du progrès ou régression de la situation) et de réévaluation proposées.
- Le plan de prise en charge spécifie aussi les responsabilités et les limitations de chaque partenaire et de chaque secteur mobilisé pour le cas en question et s'assure d'explicitier les composantes de leur intervention, ainsi que le calendrier associé.
- Finalement, il prévoit les mesures requises en cas de régression ou de dégradation de la situation.

FIGURE 4 – **SECTEURS ET PARTENAIRES CONCERNÉS DANS LA PRISE EN CHARGE**

<p>Secteur de la sécurité publique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité publique Canada • Ministère de la Sécurité publique du Québec • GRC • SCRS • Sûreté du Québec • Polices municipales • Service correctionnel Canada • Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
<p>Secteur civil ou communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organismes communautaires • Organismes d'aide au logement • Carrefour Jeunesse-Emploi • Barreau du Québec
<p>Secteur scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur • Établissements scolaires • Commissions scolaires
<p>Secteur de la santé et des services sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Santé et des services sociaux • CIUSSS • DPJ

Axe principal : *Établir les balises d'intervention et définir les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'action individualisé prévu pour le retournant.*

ÉTAPE 5 : MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du plan de prise en charge sera ici la tâche des partenaires et des acteurs désignés à l'étape précédente. Les rôles et responsabilités seront à déterminer en fonction de chacun des cas et selon les capacités de chaque organisme.

Le CPRMV demeure néanmoins responsable de la coordination de cette mise en œuvre :

- Il veille à ce que, pour chaque situation, les services et les ressources adaptés soient déployés.
- Il assure également une mise en action du plan de prise en charge, à son échelle, qui peut notamment inclure un soutien aux proches et à l'entourage du retournant.

La mise en œuvre du plan de prise en charge peut se développer autour de différents axes, selon les besoins identifiés. En voici quelques exemples¹⁸.

SOUTIEN FAMILIAL

La famille joue un rôle crucial dans la réintégration du retournant dans la société, agissant souvent comme son principal (voire unique) réseau de soutien. Un contexte familial positif peut être un facteur déterminant dans la résilience d'un individu au regard de la radicalisation menant à la violence¹⁹ et, encore plus, dans sa réinsertion sociale. Cependant, toutes les familles ne sont pas aptes à assurer un accueil ou un soutien positif au retournant : dès lors, le suivi de la famille par les intervenants et une assistance appropriée s'avèrent essentiels pour en faire un milieu favorable à une réintégration réussie²⁰.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET RESSOURCES EN SANTÉ MENTALE

Certains retournants peuvent être aux prises avec des traumatismes et des problématiques de santé mentale liés à leur expérience : il est donc primordial qu'ils puissent avoir accès à des ressources professionnelles dans ce domaine, incluant des services spécialisés au sein du réseau de la santé.

MENTORAT ET CONSEIL

Un programme de mentorat, en permettant la création de liens interpersonnels particuliers, procure un soutien informel et individuel qui peut faciliter le processus de réinsertion sociale²¹. En effet, un retournant peut ressentir le besoin de se confier à un autrui significatif en dehors d'une configuration de prise en charge professionnelle ou d'un suivi psychosocial : c'est pourquoi il faut disposer de ressources habiles dans le rôle de mentors et capables d'entrer en contact avec les retournants.

SOUTIEN À L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

Les retournants peuvent éprouver des difficultés à retrouver un emploi, notamment en raison de leur parcours et des craintes éprouvées par certains employeurs ; la réintégration n'en est que plus problématique. À cet effet, il pourra être nécessaire de mobiliser des ressources spécialisées en intégration professionnelle (par exemple, Emploi Québec, Carrefour Jeunesse-Emploi) qui aideront les individus concernés à se trouver un emploi (rémunéré ou non) : au-delà de l'autonomie financière (le cas échéant), un travail concourt à la création de liens sociaux dans un milieu autre que la famille.

SOUTIEN SCOLAIRE

Si le retournant n'est pas apte à l'emploi, il doit tout de même pouvoir penser son avenir de façon optimiste et confiante : un programme de formation peut alors constituer une avenue privilégiée ; il est également possible qu'il n'ait pas encore terminé sa formation et qu'il doive effectuer un retour aux études. Dans tous les cas, il pourra être nécessaire d'accompagner ces individus dans un processus de scolarisation. L'édification d'un projet scolaire et de formation constitue un moyen de s'assurer du réalisme des ambitions visées et de la faisabilité de leur réalisation.

ÉTAPE 6 : SUIVI ET ÉVALUATION CONTINUE

SOUTIEN LOGISTIQUE ET ADMINISTRATIF (LOGEMENT, DISPOSITIONS LÉGALES OU FINANCIÈRES, ETC.)²²

Les retournants peuvent rencontrer une série de problèmes logistiques et administratifs suivant leur retour : difficultés à ouvrir un compte bancaire ou à dégeler des actifs financiers, incapacité à trouver un logement, absence d'assurance médicale ou d'assurance sociale, etc. D'autre part, dans le cas de retours familiaux, le statut officiel des enfants nés à l'étranger peut se révéler complexe à définir. De nombreux acteurs (Service Canada, Société d'habitation du Québec, ministères de l'immigration, ressources légales, etc.) peuvent alors être appelés à intervenir.

SERVICES PÉNITENTIAIRES ET/OU DE PROBATION

Pour les individus qui se trouvent engagés dans un processus judiciaire conduisant à une condamnation, il importe que les services pénitentiaires et/ou de probation soient mobilisés afin d'établir les mécanismes qui permettront leur prise en charge complémentaire : par exemple, faciliter l'accès à des groupes communautaires et des mentors.

RESSOURCES DE PROTECTION DE L'ENFANCE


Dans le cas où les retournants sont mineurs, les ressources de protection de l'enfance joueront un rôle primordial dans le processus de prise en charge. La promotion du développement de l'enfant et de sa sécurité seront les priorités de ces organismes²³, des objectifs qui exigeront nécessairement une approche intersectorielle.

Axe principal : *Mettre en œuvre le plan de prise en charge et s'assurer que les ressources adaptées soient déployées autour de l'individu et de son entourage.*

Le suivi du plan de prise en charge et de sa mise en œuvre sera coordonné par les équipes du CPRMV.

- Une évaluation continue sera effectuée, à des intervalles réguliers.
- Le GTR sera informé du suivi et le mettra à la disposition des partenaires de manière continue afin d'actualiser les informations (mesures entreprises, éléments nouveaux survenus au cours du plan d'action, etc.).
- Des indicateurs comportementaux d'évaluation sur une échelle de temps devront être fixés lors du suivi du plan d'action.

Axe principal : *Assurer le suivi du plan de prise en charge de chaque retournant en vue d'en faire une réévaluation constante et d'ajuster conséquemment les besoins et les ressources mobilisées.*



CONCLUSION
COMMENT ÉVALUER
LE SUCCÈS OU
L'ÉCHEC DE LA PRISE
EN CHARGE ET DE
L'ACCOMPAGNEMENT
DES RETOURNANTS ?

La question de l'évaluation des mesures de prise en charge et d'accompagnement des retournants est complexe.

En l'état, il semble vain de vouloir évaluer le succès ou l'échec des mesures proposées à la lumière d'un taux de récidive que l'on voudrait nul : il semble plus judicieux de se pencher sur des indicateurs adaptés à chaque plan de prise en charge. C'est pourquoi il nous apparaît incontournable de favoriser une approche d'évaluation interne cas par cas, basée sur des objectifs réalistes, posés dès l'abord par le GTR en partenariat avec le retournant, et clairement explicités. C'est sur cette assise que nous pourrons évaluer, en continu et à certains moments précis (par exemple, trimestriellement), si ces objectifs sont atteints, s'il y a du progrès ou, au contraire, s'il y a du recul. Ce faisant, nous serons en mesure de réagir rapidement pour adapter le plan d'action à l'évolution de la situation.

De façon globale, les objectifs du dispositif de prise en charge et d'accompagnement ont été définis comme suit dans le présent document :

- Assurer la sécurité publique, prévenir la radicalisation menant à la violence et identifier les risques associés en matière de sécurité pour le Québec et le Canada ;
- Favoriser le désengagement des individus de l'extrémisme violent et assurer leur réinsertion sociale ;
- Réduire les risques de récidive et de réengagement des retournants dans la radicalisation et l'extrémisme violent.

Il convient de garder en tête que cette approche intersectorielle se veut complémentaire à la judiciarisation des retournants, et non en opposition avec celle-ci.

La prise en charge des retournants est la manifestation même de l'idée que, afin de limiter les dangers posés par la radicalisation menant à la violence, l'action positive et la compréhension empathique peuvent accomplir davantage que la condamnation et la judiciarisation systématique.

En définitive, le message que nous souhaitons laisser aux retournants comme à leur entourage ou à la société même, c'est que l'éducation et la réflexivité des individus constituent des obstacles puissants au dogmatisme et au risque de basculement dans l'extrémisme violent.

RÉFÉRENCES

- 1 Richard BARRETT, *Beyond the Caliphate: Foreign Fighters and the Threat of Returnees*, The Soufan Center, The Global Strategy Network, octobre 2017, 40 p.; R. Kim CRAGIN, « The Challenge of Foreign Fighter Returnees », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 33, no 3, 10 avril 2017, p. 292-312; Peter R. NEUMANN, *Radicalized: New Jihadists and the Threat to the West*, Londres, I.B. Tauris & Co., 2016, p. 32; Daniel BYMAN, « The Jihadist Returnee Threat: Just How Dangerous? », *Political Science Quarterly*, vol. 131, no 1, printemps 2016, p. 69-99; Daniel BYMAN, et Jeremy SHAPIRO, *Be Afraid. Be A Little Afraid: The Threat of Terrorism from Western Foreign Fighters in Syria and Iraq*, Brookings Institute, Foreign Policy Paper Series, no 34, novembre 2014, 30 p.
- 2 Christophe PAULUSSEN, *Repressing the Foreign Fighters Phenomenon and Terrorism in Western Europe: Towards an Effective Response Based on Human Rights*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, ICCT Research Paper, novembre 2016, p. 4; Lorenzo VIDINO, *Foreign Fighters: An Overview of Responses in Eleven Countries*, Center for Security Studies, Zurich, 2014, 18 p.; Bérénice BOUTIN, *Administrative Measures Against Foreign Fighters: In Search of Limits and Safeguards*, International Center for Counter-Terrorism – The Hague, ICCT Research Paper, décembre 2016, 35 p.; Edwin BAKKER, Christophe PAULUSSEN et Eva ENTENMANN, « Returning Jihadist Foreign Fighters: Challenges Pertaining to Threat Assessment and Governance of this Pan-European Problem », *Security and Human Rights*, vol. 25, no 1, 2014, p. 11-32.
- 3 Seth G. JONES, et autres, *Rolling Back the Islamic State*, RAND Corporation, Santa Monica, 2017, p. 37.
- 4 Richard BARRETT, *Foreign fighters in Syria*, The Soufan Group, juin 2014, 33 p.; Edwin BAKKER, et Mark SINGLETON, « Foreign Fighters in the Syria & Iraq Conflicts: Statistics and Characteristics of a Rapidly Growing Phenomenon », dans Andrea DE GUTTRY, Francesca CAPONE et Christophe PAULUSSEN, *Foreign Fighters Under International Law and Beyond*, La Haye, T.M.C. Asser Press, 2016, p. 15.
- 5 CPRMV, « Retournants » de Syrie : quelles réponses dans le contexte canadien et québécois?, Montréal, CPRMV. [À paraître en 2018].
- 6 Id., *Enjeux et défis posés par le retour de Québécois partis en Syrie/en Irak*, [En ligne], 2016, 1 p. [info-radical.org/wp-content/uploads/2016/09/retour-syrie-cpmv.pdf] (Consulté le 15 janvier 2018).
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA, *Rapport public de 2017 sur la menace terroriste pour le Canada : bâtir un Canada sécuritaire et résilient*, [En ligne], 2017, p. 3. [securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/pblc-rprt-trrst-thrt-cnd-2017/pblc-rprt-trrst-thrt-cnd-2017-fr.pdf] (Consulté le 15 janvier 2018).
- 8 Arsla JAWAID, « From Foreign Fighters to Returnees: The Challenges of Rehabilitation and Reintegration Policies », *Journal of Peacebuilding & Development*, vol. 12, no 2, 2017, p. 102-107; Fabien MERZ, « Dealing with Jihadist Returnees: A Tough Challenge », *CSS Analyses in Security Policy*, juin 2017, no 210; Charles LISTER, *Returning Foreign Fighters: Criminalization or Reintegration?*, Foreign Policy at Brookings, août 2015, p. 4.
- 9 Sur cet aspect, consulter le guide d'information du CPRMV : *Prévention de la radicalisation menant à la violence : Intervenir à tous les niveaux* : <https://info-radical.org/wp-content/uploads/2016/07/cpmv-intervenir-a-tous-les-niveaux.pdf>
- 10 Pour une liste de ces acteurs, voir la section 2.4. Plan de prise en charge.
- 11 Cette définition est tirée du rapport suivant du CPRMV, dans lequel se trouve une discussion exhaustive sur des enjeux définitionnels : CPRMV, « Retournants » de Syrie : quelles réponses dans le contexte canadien et québécois?, Montréal, Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence. [À paraître en 2018].
- 12 Idem.
- 13 RAN/RSR, *Manuel du RAN/RSR : Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine : les combattants terroristes étrangers et leur famille*, Bruxelles, Radicalisation Awareness Network, 2017, p. 19.

- 14 À Aarhus, deuxième ville en importance du Danemark, le gouvernement municipal et la police locale ont mis en place un programme d'intervention intersectoriel qui vise à prévenir la radicalisation menant à la violence et à assurer une prise en charge des individus en situation de radicalisation. Ce programme comprend ainsi un volet dont l'objectif premier est de faciliter le désengagement des individus de groupes extrémistes (le programme « Exit »), et ce, en travaillant à combler leurs divers besoins (professionnels, psychologiques, spirituels, etc.). Dans le cas des retournants, l'évaluation initiale des besoins est accompagnée d'un programme de mentorat, de l'octroi de soins médicaux, si nécessaire, ainsi que de ressources d'aide psychologique. Sur cet aspect, consulter notamment : Alexandre CHEVRIER-PELLETIER, *Quel futur pour une approche intersectorielle en gestion des retours de combattants étrangers au Canada : une étude exploratoire*, travail dirigé par David Morin, Université de Sherbrooke, 2017, p. 26.
- 15 Charles LISTER, *op. cit.*, p. 2.
- 16 RAN/RSR, *op. cit.*, p. 33.
- 17 En plus de l'expertise développée par le CPRMV, ces étapes prennent appui sur les bonnes pratiques recommandées dans le domaine, dont les grandes lignes peuvent être examinées, entre autres, dans les documents suivants :
- RAN / RSR, *Manuel du RAN/RSR : Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine : les combattants terroristes étrangers et leur famille*, Bruxelles, Radicalisation Awareness Network, 2017, 121 p.
 - Kate BARRELLE, « Pro-integration: disengagement from and life after extremism », *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression*, vol. 7, no 2, 2015, p. 129-142.
 - THE EXPERT GROUP TO PREVENT RADICALISATION, *Less Radicalisation Through an Effective and Coherent Effort: Recommendations of the Expert Group to Prevent Radicalisation*, Ville de Copenhague, 2016, 52 p.
 - UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME, [Shane Bryans], *Handbook on the Management of Violent Extremist Prisoners and the Prevention of Radicalization to Violence in Prisons*, Criminal Justice Handbook Series, New York, United Nations, 2016, 147 p.
- 18 RAN/RSR, *op. cit.*, p. 72.
- 19 RAN, *Ex Post Paper: Family support: what works?*, Manchester [Royaume-Uni], Radicalisation Awareness Network, 2016, p. 2.
- 20 RAN/RSR, *op. cit.*, p. 76.
- 21 RAN/RSR, *op. cit.*, p. 82.
- 22 *Ibid.*, p. 91.
- 23 RAN/RSR, *op. cit.*, p. 93.

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC. *Réinsertion sociale : dossier thématique*, [En ligne], 2014, 14 p. [asrsq.ca/fr/pdf/dossiers-thematiques/reinsertion-sociale.pdf] (Consulté le 10 janvier 2018).

BAKKER, Edwin, Christophe PAULUSSEN et Eva ENTENMANN. « *Returning Jihadist Foreign Fighters: Challenges Pertaining to Threat Assessment and Governance of this Pan-European Problem* », *Security and Human Rights*, vol. 25, no 1, 2014, p. 11-32.

BAKKER, Edwin, et Mark SINGLETON. « *Foreign Fighters in the Syria & Iraq Conflicts: Statistics and Characteristics of a Rapidly Growing Phenomenon* », dans Andrea DE GUTTRY, Francesca CAPONE et Christophe PAULUSSEN, *Foreign Fighters Under International Law and Beyond*, La Haye, T.M.C. Asser Press, 2016, p. 9-25.

BARRELLE, Kate. « *Pro-integration: disengagement from and life after extremism* », *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression*, vol. 7, no 2, 2015, p. 129-142.

BARRETT, Richard. *Beyond the Caliphate: Foreign Fighters and the Threat of Returnees*, The Soufan Center, The Global Strategy Network, octobre 2017, 40 p.

BARRETT, Richard. *Foreign Fighters in Syria*, The Soufan Group, juin 2014, 33 p.

BBC NEWS. UN says '25,000 foreign fighters' joined Islamist militants, [En ligne], 2015. [bbc.com/news/world-middle-east-32156541] (Consulté le 10 janvier 2018).

BOUTIN, Bérénice. *Administrative Measures Against Foreign Fighters: In Search of Limits and Safeguards*, International Center for Counter-Terrorism – The Hague, ICCT Research Paper, décembre 2016, 35 p.

BYMAN, Daniel. « *The Jihadist Returnee Threat: Just How Dangerous?* », *Political Science Quarterly*, vol. 131, no 1, printemps 2016, p. 69-99.

BYMAN, Daniel, et Jeremy SHAPIRO. *Be Afraid. Be A Little Afraid: The Threat of Terrorism from Western Foreign Fighters in Syria and Iraq*, Brookings Institute, Foreign Policy Paper Series, no 34, novembre 2014, 30 p.

CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE. *Enjeux et défis posés par le retour de Québécois partis en Syrie/en Irak*, [En ligne], 2016, 1 p. [info-radical.org/wp-content/uploads/2016/09/retour-syrie-cprmv.pdf] (Consulté le 10 janvier 2018).

CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE. « *Retournants* » de Syrie : quelles réponses dans le contexte canadien et québécois ?, Montréal, Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence. [À paraître en 2018].

CHEVRIER-PELLETIER, Alexandre. *Quel futur pour une approche intersectorielle en gestion des retours de combattants étrangers au Canada : une étude exploratoire*, travail dirigé par David Morin, Université de Sherbrooke, 2017, p. 26.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, et CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE. *L'engagement des femmes dans la radicalisation violente*, Québec, Conseil du statut de la femme, 2016, 116 p.

CRAGIN, R. Kim. « *The Challenge of Foreign Fighter Returnees* », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 33, no 3, 10 avril 2017, p. 292-312.

GLOBAL COUNTERTERRORISM FORUM. *Rome Memorandum on Good Practices for Rehabilitation and Reintegration of Violent Extremist Offenders*, [En ligne], 14 p. [thegctf.org/Portals/1/Documents/Framework%20Documents/A/GC-TF-Rome-Memorandum-ENG.pdf] (Consulté le 10 janvier 2018).

INTERNATIONAL CENTER FOR THE STUDY OF VIOLENT EXTREMISM, [Anne Speckhard, et Ardian Shajkovci]. *Beware the Women of ISIS: There Are Many, and They May Be More Dangerous Than the Men*, [En ligne], 23 août 2017. [icsv.org/research-reports/beware-the-women-of-isis-there-are-many-and-they-may-be-more-dangerous-than-the-men%e2%80%8b/] (Consulté le 10 janvier 2018).

JAWAID, Arsla. « *From Foreign Fighters to Returnees: The Challenges of Rehabilitation and Reintegration Policies* », *Journal of Peacebuilding & Development*, vol. 12, no 2, 2017, p. 102-107.

JONES, Seth G., et autres. *Rolling Back the Islamic State*, RAND Corporation, Santa Monica, 2017, 297 p.

LISTER, Charles. *Returning Foreign Fighters: Criminalization or Reintegration?*, *Foreign Policy at Brookings*, août 2015, 12 p.

LITTMAN, Rebecca. *Children and Extreme Violence : Insights from social science on child trajectories in and out of non-state armed groups*, New York, United Nations University, 13 p.

MERZ, Fabien. « *Dealing with Jihadist Returnees: A Tough Challenge* », *CSS Analyses in Security Policy*, juin 2017, no 210.

NATIONAL COORDINATOR FOR SECURITY AND COUNTER-TERRORISM (NCTV), et GENERAL INTELLIGENCE AND SECURITY SERVICE (AIVD). *The Children of ISIS: The Indoctrination of minors in ISIS-held territory*, [En ligne], 2017, 18 p. [english.aivd.nl/publications/publications/2017/04/26/the-children-of-isis.-the-indoctrination-of-minors-in-isis-held-territory] (Consulté le 10 janvier 2018).

NEUMANN, Peter R. *Radicalized: New Jihadists and the Threat to the West*, Londres, I.B. Tauris & Co., 2016, 256 p.

PAULUSSEN, Christophe. *Repressing the Foreign Fighters Phenomenon and Terrorism in Western Europe: Towards an Effective Response Based on Human Rights*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, ICCT Research Paper, novembre 2016, 38 p.

QUILLIAM, [Norman Benotman, et Nikita Malik]. *The Children of Islamic State*, Londres, Quilliam, 2016, 100 p.

RADICALISATION AWARENESS NETWORK. *Ex Post Paper: Family support: what works?*, Manchester [Royaume-Uni], Radicalisation Awareness Network, 2016, 15 p.

RADICALISATION AWARENESS NETWORK. *Ex Post Paper: Setting up an exit intervention*, Berlin, Radicalisation Awareness Network, 2017, 9 p.

RADICALISATION AWARENESS NETWORK. *Issue Paper: Child returnees from conflict zones*, Radicalisation Awareness Network, 2016, 23 p.

RADICALISATION AWARENESS NETWORK / RÉSEAU DE SENSIBILISATION À LA RADICALISATION. *Manuel du RAN/RSR : Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine : les combattants terroristes étrangers et leur famille*, Bruxelles, Radicalisation Awareness Network, 2017, 121 p.

SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. *Rapport public de 2017 sur la menace terroriste pour le Canada*, [En ligne], 2017, 23 p. [securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/pblc-rprt-trrrst-thrt-cnd-2017/pblc-rprt-trrrst-thrt-cnd-2017-fr.pdf] (Consulté le 10 janvier 2018).

THE EXPERT GROUP TO PREVENT RADICALISATION. *Less Radicalisation Through an Effective and Coherent Effort: Recommendations of the Expert Group to Prevent Radicalisation*, Ville de Copenhague, 2016, 52 p.

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME, [Shane Bryans]. *Handbook on the Management of Violent Extremist Prisoners and the Prevention of Radicalization to Violence in Prisons*, Criminal Justice Handbook Series, New York, United Nations, 2016, 147 p.

VIDINO, Lorenzo. *Foreign Fighters: An Overview of Responses in Eleven Countries*, Center for Security Studies, Zurich, 2014, 18 p.



CENTRE DE PRÉVENTION
DE LA RADICALISATION
MENANT À LA VIOLENCE

**LIGNE
D'ASSISTANCE
24/7**

Montréal : 514 687-7141
Ailleurs au Québec : 1 877 687-7141
C'est confidentiel!

info-radical.org

